

De nouveaux panneaux à l'entrée des villages riverains du Marais de Sacy.

A l'occasion des 40 ans de la ratification de la convention RAMSAR par la France, le Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA) a organisé le 2 février 2026 une cérémonie itinérante d'inauguration de panneaux d'entrée de village des communes du site Marais de Sacy.



Cette initiative vise :

- A renforcer l'identification du site RAMSAR et Natura 2000,
- A valoriser les communes qui le composent,
- Et à sensibiliser habitants et visiteurs à la richesse exceptionnelle du Marais de Sacy.

Lors de chaque halte du circuit, un ou plusieurs élus locaux ont souligné, devant le panneau nouvellement dévoilé, la fierté de leur commune d'être riveraine du site Marais de Sacy et sa détermination à le sauvegarder.



Saint Martin Longueau



Les Ageux



Monceaux



Cinqueux



Rosoy



Labruyère



Sacy le Grand



Cholsy la Victoire

A vous de les découvrir !!!

PS : au fait, c'est quoi un « site Ramsar » ?

La convention sur les zones humides, ou convention de Ramsar tire son nom de la ville iranienne de Ramsar, où elle a été adoptée le 2 février 1971.

Elle est entrée en vigueur en France le 1er octobre 1986.

Fondée à l'origine sur la préservation des habitats d'oiseaux d'eau, elle a élargi son champ de compétence à la protection de tous les aspects de la biodiversité et des valeurs sociales et culturelles présentes sur les territoires des zones humides.

Ses objectifs sont la conservation et la gestion rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

La désignation comme site Ramsar constitue, pour chaque zone humide concernée, un label de reconnaissance international qui récompense et valorise les actions de gestion durable de ces zones et encourage ceux qui les mettent en œuvre à les poursuivre.

En février 2025, 2536 sites sont reconnus d'importance internationale par cette convention dans le monde.

Depuis le 22 mars 2024, la France compte 55 sites Ramsar - 43 en métropole, 12 en outre-mer.

Cinq sites sont labellisés "Ramsar" en Hauts-de-France :

- La Baie de Somme (80)
Site Ramsar n°925, labellisé le 30 janvier 1998
- Les Vallées de la Somme et de l'Avre (80)
Site Ramsar n°2322, labellisé le 18 décembre 2017
- Les Vallées de la Scarpe et de l'Escaut (59)
Site Ramsar n°2405, labellisé le 2 février 2020
- Le Marais audomarois (62)
Site Ramsar n°1835, labellisé le 15 septembre 2008
- Les Marais de Sacy (60)
Site Ramsar n°2312, labellisé le 9 octobre 2017

